

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2024, à 20 h.**

**Sont présents :**

Alain Conraud, conseiller, siège no 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller et maire-suppléant, siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire.

Est également présente M<sup>me</sup> Mathilde Potvin, directrice générale/greffière-trésorière

---

**Résolution 67.02.2024**

**Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15**

**ATTENDU** l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

**ATTENDU QUE** la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration ;

**ATTENDU** le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

**ATTENDU** les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;

**ATTENDU** les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

**ATTENDU QUE** les Municipalités et MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

**ATTENDU QUE** la MRC assume un rôle de leadership au Centre-du-Québec dans la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond a adopté la version finale de son PRMHHN le 11 octobre 2023 ayant pour objectif la conservation de 40 % de son territoire en milieux humides, hydriques et naturels d'ici 2032 ;

Sur proposition de Alain Conraud

Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer la MRC de Drummond dans ses démarches pour la mise en œuvre de son PRMHHN afin d'atteindre son objectif de conservation de 40 % d'ici 2032 ;
- d'appuyer la MRC de Drummond dans son engagement en tant que leader au Centre-du-Québec dans la mise en œuvre des PRMHHN, en collaboration avec les MRC d'Arthabaska, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska ;
- de soutenir la MRC de Drummond pour donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire ;
- de soutenir les projets de conservation sur son territoire afin de contribuer à l'objectif qu'elle s'est fixé de conserver 40 % du territoire en milieux humides, hydriques et naturels ;
- de soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030 ;

N.B. Le texte de la présente est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil. Il sera approuvé lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal le 18 mars 2024.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

- de favoriser un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en appuyant les projets de lutte et en misant sur la sensibilisation ;
- de prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour les citoyens ;
- de transmettre une copie de cette résolution aux organismes concernés ;
- de transmettre une copie de cette résolution à la MRC de Drummond et au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Copie certifiée conforme  
Le 13 février 2024



---

Mathilde Potvin  
Directrice générale/Greffière-trésorière